

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2014.03.03B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS:

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2010-761 en date du 7 juillet 2010 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2014 constatant de l'élection du Président et de 8 Vice-présidents ;

Considérant que les indemnités votées pour l'exercice effectif de fonctions de président ou vice-président sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015), dans le cadre d'une « enveloppe indemnitaire globale » ;

Considérant que pour une communauté de communes d'une population de 10 000 à 19 999 habitants le taux maximum applicable aux indemnités de fonctions ne peut dépasser 48,75% (soit 1 853,22€ brut mensuel) pour le président et 20,63% (soit 784,24€ brut mensuel) pour un vice-président ;

Considérant le montant de l'enveloppe indemnitaire globale pour une communauté de communes ayant 8 vice-présidents ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par 5 voix contre (Marie-José GOZE, Françoise MARTINEZ, Guy SAINT-MEZARD, Nicolas LABEYRIE et Martine LABORDE), 10 abstentions (Thierry COLAS, Christian DIVO, Maurice BOISON, Patrick BATMALE, Alain DELSUS, Christian TOUHE-RUMEAU, Bernard GALLARDO, Hélène DELPECH, Jacques PINSON et Michel MESTE) et 33 voix pour :

- **FIXE** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents tel qu'indiqué comme suit :

Président	48,75 % de l'indice 1015
1 ^{er} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
2 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
3 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
4 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
5 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
6 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
7 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015
8 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015

- **DIT** que l'inscription au budget 2014 des crédits nécessaires fera l'objet de la décision modificative N°1.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC